

MOUVEMENT  
DES MAÎTRES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ  
SAISIE DES INTENTIONS DE PARTICIPER AU MOUVEMENT  
ET SAISIE DES VŒUX SUR imouv-1DPr

La saisie des **intentions** de participer au mouvement se fait uniquement par l'application imouv-1dpr.  
La connexion sur cette application est possible à partir du site de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches du Rhône :

[www.ac-aix-marseille.fr/dsden13](http://www.ac-aix-marseille.fr/dsden13)

onglet : VIE PROFESSIONNELLE / enseignants 1<sup>er</sup> degré / ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT

durant la période d'ouverture du serveur, à savoir du **25 janvier** au **8 février 2018** inclus.

---

Pour vous connecter et accéder à l'application imouv-1dpr, vous devez vous conformer aux consignes suivantes :

- ✓ En ce qui concerne **les maîtres de l'académie d'aix-marseille** :
  - Vous munir de votre identifiant de la messagerie académique.
  - Si vous ne connaissez vos identifiants et/ou votre mot de passe, vous avez la possibilité d'en prendre connaissance (ou de les régénérer) en vous connectant au site public :

<http://messagerie.ac-aix-marseille.fr/>

- ✓ En ce qui concerne **les maîtres extérieurs à l'académie** d'aix-marseille souhaitant une affectation au sein d'un établissement privé sous contrat de l'académie :
  - Vous munir de votre adresse de messagerie électronique personnelle ou institutionnelle activée dans votre académie actuelle et de votre NUMEN.

---

La saisie des **vœux** se fait uniquement par l'application imouv-1dpr. Il faut pour cela avoir préalablement déclaré son intention de participer au mouvement.

La connexion sur cette application est possible à partir du site de la DSDEN des Bouches du Rhône durant la période d'ouverture du serveur pour cette phase, à savoir du **13 mars** au **29 mars 2018** inclus.

- ✓ La procédure à suivre pour saisir ses vœux est identique à celle de la déclaration d'intention de participer au mouvement.

La liste complète des services vacants ou susceptibles d'être vacants dans les écoles privées sous contrat d'association de chaque département sera publiée sur le site internet de la Direction académique et consultable à partir du **12 mars 2017**.

Cette liste sera également consultable par voie d'affichage dans les établissements scolaires.

---

Vous pouvez contacter la plateforme académique de gestion des enseignants de l'enseignement privé 1<sup>er</sup> degré par courriel à l'adresse : [ce.pagep13-chefdiv@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.pagep13-chefdiv@ac-aix-marseille.fr) pour signaler toutes difficultés techniques en notant dans l'objet ou le sujet : « *IMOUV* » suivi de votre nom et prénom, puis en précisant dans le corps du courriel votre demande. Il est conseillé de noter votre numéro de téléphone portable afin qu'un gestionnaire puisse vous contacter rapidement selon la nature du problème rencontré.